

PREPARATION DE LA PAYE ET DES DECLARATIONS ASSOCIEES

PUBLIC VISÉ

Tout public
VAE
Individuels payants
Contrat ou période de
professionnalisation
Contrat de sécurisation
professionnelle
Compte Personnel Formation

DUREE

Durée moyenne : contenus et
durées individualisés.
Durée en centre : 200 heures
Durée hebdomadaire moyenne :
21h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Session ouverte toute l'année.

LIEUX DE FORMATION

GMTE77
Centre GRETA MTE 77 Combs -
Lycée J. PREVERT
7 avenue Jean Jaurès
77380 Combs-la-Ville

CONTACT

GMTE77
Agnes Bogats
Tél : 01 60 34 51 20
gmte77.combs@ac-creteil.fr

TARIFS

Prix tarif public maximum :
Tarif heure stagiaire : 15,00 €.
Organisme non soumis à la TVA.
Voir nos conditions générales de ventes

FINANCEMENTS

N° DOKELIO : 430108
Eligible CPF N° n°183267

OBJECTIFS

Préparer et établir la paie.
Présenter un état récapitulatif des salaires.
Compléter les déclarations sociales.
Justifier les règles appliquées et rendre compte des traitements effectués (courte note).
Réussir l'épreuve UC de l'Union professionnelle : "Préparation de la paie et des déclarations associées"

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Ce module vise à former des assistant(e)s paie

PRE-REQUIS

Capacité à lire et à s'approprier une documentation fournie.
Capacité à effectuer des calculs numériques.

POSITIONNEMENT

pédagogique

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Entretien individuel et tests
Inscriptions du 06/02/2020 au 09/07/2020 au Centre GRETA MTE 77 Combs - Lycée J. PREVERT à Combs-la-Ville.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en application. Pédagogie différenciée et individualisée
Autoformation accompagnée. Remise de supports de cours.

CONTENUS

Collecte des éléments d'activités du personnel

- ▶ Connaître les éléments du droit social

Gestion de la paie

- ▶ Temps de travail, heures supplémentaires, heures complémentaires
- ▶ Les retenues pour absences
- ▶ Primes, 13e mois...
- ▶ Congés payés
- ▶ Avantages en nature et frais professionnels.
- ▶ État récapitulatif des salaires et déclarations aux organismes sociaux.

Relations avec les salariés

- ▶ Les règles de confidentialité
- ▶ La compréhension du bulletin de paie

MODALITES DE VALIDATION

- ▶ Attestation d'acquis
- ▶ UC paie de l'Union professionnelle niveau : sans